

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Sylvie CHAMPROMIS, Delphine FARGE, Olivier BOICHON, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Marie Claire FOUCHERAU, Bernard DESBENOIT, Jean Michel MOULIN, Philippe MONCORGER.

Absent(s) avec pouvoir(s) : Clément LE PAGE (pouvoir à Jean Michel MOULIN), Thierry GENOUX (pouvoir à Marie Claire FOUCHERAU), Dylan JACOPIN (pouvoir à Roger SANDRI)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Réseau chaleur : avenants appel d'offres
- Budget communal : décision modificative n°1
- Logement communal : rachat cuisine
- Participation à l'enlèvement de nids de frelons
- Voirie 2026
- Questions diverses

COMPTES RENDU :

➤ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

➤ ASSEMBLEE DES MAIRES :

Monsieur le Maire expose les points principaux abordé lors de l'assemblée des Maires qui a eu lieu le 06 novembre 2025 :

- Bilan de la Convention Territoriale Globale : environ six axes d'analyses et de propositions sur les services mis en place pour les habitants du territoire.
- Eau : Incidence du réchauffement climatique, périodes et quantités de précipitations, périodes de sécheresse, analyse des besoins de consommations, comment s'adapter aux changements en cours et à venir.

RESEAU CHALEUR : AVENANTS MARCHE APPEL D'OFFRES :

Délibération n°D2025037

Par délibération du 29 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie., comme suit :

- Lot 1 : démolitions gros œuvre réseaux aménagements extérieurs enduits de façades : Entreprise MATTANA, RIORGES, pour un montant de 49 726,89 € HT
- Lot 2 : charpente bois couverture tuiles zinguerie : Entreprise LESPINASSE TOITURE, SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU, pour un montant de 8 406,92 € HT
- Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium vitrées : Entreprise GP INDUSTRIE, BRIENNON, pour un montant de 57 994.13 € HT
- Lot 4 : Métallerie : Entreprise PONTILLE, LE CERGNE, pour un montant de 10 878,63 € HT
- Lot 5 : menuiseries intérieures bois volets bois : Entreprise THEVENOUX, COURS, pour un montant de 60 065.51 € HT
- Lot 6 : plâtrerie isolation peintures : Entreprise LOMBARD, BOYER, pour un montant de 47 870.19 € HT
- Lot 7 : carrelage : Entreprise PEREZ, COUTOUVRE, pour un montant de 8 126.22 € HT
- Lot 8 : plomberie sanitaire chauffage ventilation : Entreprise PALLUET, SAINT CYR DE FAVIERES, pour un montant de 118 000.00 € HT
- Lot 9 : Electricité : Entreprise THEVELEC, THIZY LES BOURGS, pour un montant de 16 400 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus.

- Pour le lot 1 :

Une moins value est constatée sur le montant global de l'estimation, un avenant est donc proposé pour une moins value de 5 014.15 € HT soit 6 016.98€ TTC

- Pour le lot 2 :

Une moins value est constatée sur le montant global de l'estimation, un avenant est donc proposé pour une moins value de 1 387.29 € HT soit 1 664.75 € TTC

- Pour le lot 3 :

Une moins value est constatée sur le montant global de l'estimation, un avenant est donc proposé pour une moins value de 3 067.35 € HT soit 3 680.82€ TTC

- Pour le lot 4 :

Une moins value est constatée sur le montant global de l'estimation, un avenant est donc proposé pour une moins value de 895.51 € HT soit 1 074.61 € TTC

- Pour le lot 6 :

Une moins value est constatée sur le montant global de l'estimation, un avenant est donc proposé avec une somme de - 8 939.82 € HT soit - 10 727.78 € TTC

- Pour le lot 9 :

Une moins value est constatée concernant les pavés LED et une plus value est constatée pour la fourniture et pose d'un éclairage linéaire entre lames de bois du plafond de la mairie. En conséquence, un avenant de 331.79 € HT soit 398.15 € TTC est proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VU** sa délibération du 29 janvier 2025 approuvant l'attribution du marché de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie,
- **CONSIDERANT** que ces informations nécessitent de passer un avenant au marché initial,

- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 44 712.74 € HT soit 53 655.29 € TTC au lot 1 du marché « démolitions gros œuvre réseaux aménagements extérieurs enduits de façades » conclu avec l'Entreprise MATTANA dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 7 019.63 € HT soit 8 423.56 € TTC au lot 2 du marché « charpente bois couverture tuiles zinguerie » conclu avec l'Entreprise LESPINASSE TOITURE dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 54 926.78 € HT soit 65 912.14 € TTC au lot 3 du marché « menuiseries extérieures aluminium vitrées » conclu avec l'Entreprise GP INDUSTRIE dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 9 983.12 € HT soit 11 979.74 € TTC au lot 4 du marché plâtrerie « métallerie » conclu avec l'entreprise PONTILLE dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 38 930.37 € HT soit 46 716.44 € TTC au lot 6 du marché plâtrerie « isolation peintures » conclu avec l'Entreprise LOMBARD dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** l'avenant n°1, d'un nouveau montant de 16 731.79€ HT soit 20 078.15 € TTC au lot 9 du marché « électricité» conclu avec l' Entreprise THEVELEC dans le cadre des travaux de réseau chaleur et de la rénovation de la mairie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

BUDGET COMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Délibération n°D2025038

Afin d'effectuer un virement de crédits, monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section d'investissement – Dépense :

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES

Article 1641	+ 2000 €
--------------	----------

Chapitre 21 IMMOBILISATONS CORPORELLES

Article 2184	- 2000 €
--------------	----------

TOTAL DE LA SECTION

DEPENSES	RECETTES
937 324.38	937 324.38

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire.

LOGEMENT COMMUNAL – RACHAT CUISINE :

Délibération n°D2025039AR

Le locataire du logement situé au 7 place Maurice Danière 42720 Nandax est parti en EHPAD le 30

septembre 2025. Il avait mis en place en 2023 une cuisine équipée (meubles, hotte, plaque à induction et four). Il demande à la commune si cette dernière souhaite les lui racheter.

Sachant que la facture d'origine s'élève à 1091.55 €.

Les élus ne préfèrent pas reprendre le four, celui-ci étant compliqué à entretenir et garder entretenu par les futurs locataires.

Monsieur le Maire propose un rachat du reste des éléments à hauteur de 700 €.

Si le locataire accepte la proposition, un accord écrit sous forme de contrat de transaction sera alors mis en place entre les deux partis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de racheter la cuisine au locataire à hauteur de 700 € pour l'ensemble des meubles et de l'électroménager
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.
- *****

PARTICIPATION A L'ENLEVEMENT DE NIDS DE FRELONS :

Délibération n°D2025040

Monsieur le Maire expose que lors du conseil du 11 décembre 2024, la délibération n°2024054 avait été prise stipulant que la commune participerait aux frais de destruction d'un nid de frelons asiatique à hauteur de 50 € pour l'année 2025 et que cette participation serait réglée uniquement et directement auprès du prestataire que la commune aurait choisie.

Monsieur le Maire indique que cette délibération manque de précision, que la somme peut varier en fonction des conditions d'enlèvement et qu'il est donc nécessaire de l'ajuster.

De plus, un nid a dû être enlevé la semaine dernière en urgence vu sa proximité avec le voisinage. Celui-ci a été retiré en passant par le terrain de la voisine qui en a donné l'accord, le propriétaire étant difficilement joignable rapidement.

Après exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de participer aux frais de destruction d'un nid de frelons asiatique à hauteur de 50% pour tout riverain de Nandax qui en fera la demande.
 - **DECIDE** que le paiement intégral de la facture concernant le nid récemment enlevé sera réglée directement auprès du prestataire par la commune et que le taux de participation du propriétaire du terrain concerné sera refacturé par la commune.
 - **DECIDE** que par la suite, les 50% de participation seront directement reversé au propriétaire qui en fera la demande écrite et avec facture à l'appui.
- *****

VOIRIE 2026 :

Délibération n°D2025041

La Commune va réaliser des travaux de voirie sur l'année 2026. Ces travaux sont réalisés de par une subvention départementale attribuée au SIVOM des Varennes.

- chemin du Moulin : 39 368.75 € HT soit 47 242.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE ET CONFIRME** le montant des travaux pour l'année 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **CANTINE**

Monsieur le Maire présente le résultat de l'audit du fonctionnement de la cantine réalisé par le centre de gestion réalisé en avril 2025.

Des aménagements ont été réalisés pendant les vacances scolaires pour améliorer le service et gagner de la place :

- suppression d'un lavabo dans la salle.
- démontage d'une rangée de porte-manteaux.
- installation de la machine à laver sous l'escalier de la mairie et du séchoir à linge dans la sous-station de chauffage de la mairie.
- table inox pour préparer le service dans la partie cuisine.
- tri et rangement du matériel périscolaire.
- Le démontage du rehausseur sous la station de lavage est prévu le mercredi 03 décembre 2025 afin d'améliorer les conditions de travail.

À la suite du dernier conseil d'école du 07 octobre 2025 Monsieur Olivier BOICHON a rencontré l'entreprise en charge des repas pour répondre aux questions des parents d'élèves.

➤ **POINT DE SITUATION DE « RESSINS VILLAGE »**

Madame Sylvie CHAMPROMIS fait un point de situation sur l'association « Ressins village ». Avec le départ en retraite d'une personne et la mise en place de son remplaçant les comptes de l'association se trouvent fragilisés. Il est rappelé que sans cette association, les moyens de garde d'enfants mis à disposition pour les parents de Nandax et des communes alentour seraient grandement amoindris.

➤ **REPAS DES AINES**

Madame Stéphanie PAWLOWSKI expose que le repas de fin d'année des ainés aura finalement lieu en janvier 2026.

➤ **COMMERCE**

Les gérants ont présenté aux élus leur enseigne, leur logo ainsi que les horaires d'ouverture et leur mode de fonctionnement. L'ouverture officielle est prévue pour mardi 25 novembre 2025.

➤ **TRAVAUX ENVISAGES POUR 2026**

Plusieurs projets de travaux envisageables en 2026 sont présentés aux élus par Monsieur le Maire :

- Remplacement de la menuiserie et pose de pompe à chaleur dans le logement situé 105 route de Villers. Une subvention peut être demandé au département pour soutenir ce projet
- Rénovation de la passerelle du Jarnossin. Une subvention du département est d'ores et déjà accordée à hauteur de 7 000€. Ce projet est à réviser avec le SYMISOA.

La séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion le 10 décembre 2025.